

2024-066

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2024-07-22-49 CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux juillet à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 16 juillet 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 08

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absent excusé : Vincent GOUDON.

Absent : Jean-Luc FAUCON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Création de deux emplois d'agent technique territorial à 08h

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière, la surveillance des élèves sur la pause méridienne était assurée par l'ATSEM de Réauville et par une personne en contrat d'accroissement temporaire d'activité compte tenu de l'incertitude sur les effectifs à venir.

Pour la rentrée scolaire de 2024, le poste d'ATSEM n'est plus nécessaire puisque l'école de Réauville comprendra uniquement les niveaux du CP au CM2.

L'effectif du RPI Montjoyer / Réauville étant en augmentation depuis plusieurs années, il convient de créer deux postes pour la surveillance des élèves sur la pause méridienne.

De ce fait, il convient de créer deux emplois d'agent technique territorial à 08h00 chargés de la surveillance sur la pause méridienne, à pourvoir par deux agents contractuels. La rémunération sera calculée sur la base de l'échelon 1 de l'échelle C1 du grade d'adjoint technique territorial et le temps de travail sera calculé en fonction de l'annualisation sans dépasser 10h par semaine.

Le Maire propose de créer ces deux emplois pour le bon fonctionnement du service.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

- **Décide** de créer deux emplois d'agent technique territorial à 08h.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents utiles,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

VOTE :

6 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 25 JUL. 2024
Affiché le 25 JUL. 2024

NP

Délib 2024-07-22-49 – Création deux emplois adjoint technique territorial à 08h